Image not found or type unknown

Cession d'une sas familiale entraine t'elle des plus values?

Par **pat223**, le **12/02/2010** à **13:21**

Bonjour,
J’ai une SAS au capital de 50k€ constituée de membre de ma famille exclusivement.
Cette société a un CA de 800K€ et emploie 8 personnes , j’ai 77 % des actions et j'ai 50 ans.
Je dois vendre 100 % des titres de la Sté pour un montant de 300K€ .
Normalement je dois payer la csg et la plus-value.

Mais lorsque l’on lit l’article 238 quindecies, on note la possibilité d’exo de la Plus-value dans certains cas :
"L'exonération prévue …
La personne à l'origine de la transmission est …
d) Une société soumise à l'impôt sur les sociétés… "

est ce que j’interprète mal ou puis-je prétendre à me trouver dans ce cas.
Les avis de professionels diverges !!

Par **fabienne034**, le **12/02/2010** à **15:52**

Il faut que vous soyez une société soumise à l'impôt sur les société et que vous vouliez faire unremploi des sommes

En français vous garder la sas et vous vendez son activité vous ne payez pas de plus value si

vous remployez les sommes dans le cadre de la sas, en revanche vous vendez les actions de la sas , vous payez en qualité de personne physique la plus value

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés